

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE PROPAGATEUR

Volume VIII.

15 Janvier 1898,

Numéro 22.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

N. T. S. P. LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE.

AUX ARCHEVÊQUES, AUX ÉVÊQUES, ET AUX AUTRES
ORDINAIRES DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE,
EN PAIX ET EN COMMUNION AVEC LE SIÈGE
APOSTOLIQUE.

*A nos Vénérables Frères les Archevêques, les Evêques et les
autres Ordinaires de la Confédération Canadienne,
en paix et en communion avec le Siège Apostolique.*

LEON XIII PAPE,

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique,

En vous adressant aujourd'hui la parole,— et Nous le faisons d'un cœur tout aimant — Notre pensée se porte d'elle-même à ces rapports de mutuelle bienveillance, à ces échanges de bons offices qui ont régné de tout temps entre le Siège Apostolique et le peuple canadien. A côté de votre berceau même on trouve l'Eglise et sa charité. Et depuis qu'elle vous a accueillis dans son sein, elle n'a cessé de vous tenir étroitement embrassés, et de vous prodiguer ses bienfaits. Si cet homme d'immortelle mémoire, qui fut François de Laval Montmorency, put accomplir les œuvres de si haute vertu, et si fécondes pour votre pays, dont furent témoins vos ancêtres, ce fut assurément appuyé sur l'autorité et sur la faveur des Pontifes romains. Ce ne fut pas non plus à d'autre source que prirent origine et que puisèrent leur garantie de succès, les œuvres des évêques subséquents, personnages de si éclatants mérites. De même encore, pour remonter à la période la plus reculée, c'est bien sous l'inspiration et à l'initiative du Siège Apostolique que de généreuses cohortes de missionnaires apprirent la route de votre pays, pour lui apporter, avec la lumière de

l'Évangile, une culture plus élevée et les premiers germes de la civilisation. Et ce sont ces germes qui, fécondés encore par eux au prix de longs et patients labeurs, ont mis le peuple canadien au niveau des plus policés et des plus glorieux, et ont fait de lui, quoique venu tardivement, leur émule.

Toutes ces choses Nous sont de fort agréable souvenir ; d'autant plus qu'il en reste des fruits sous Nos yeux et de non médiocre importance. Le plus considérable de tous assurément c'est parmi les multitudes catholiques un amour et un zèle ardent pour notre sainte religion, pour cette religion que vos ancêtres, venus providentiellement d'abord et surtout de la France, puis de l'Irlande, et d'ailleurs encore dans la suite, professèrent scrupuleusement, et transmirent à leur postérité comme un dépôt inviolable. Mais si leurs fils conservent fidèlement ce précieux héritage, il Nous est facile de comprendre quelle grande part de louange en revient à votre vigilance et à votre activité, Vénérables Frères, quelle grande part aussi au zèle de votre clergé ; tous, en effet, d'une seule âme, vous travaillez assidûment à la conservation et au progrès de la foi catholique, et — il faut rendre cet hommage à la vérité, — sans rencontrer ni défaveur ni entrave dans les lois de l'Empire Britannique. Aussi, lorsque mus par la considération de vos communs mérites, Nous conférâmes, il y a quelques années, à l'Archevêque de Québec l'honneur de la pourpre romaine, Nous eûmes en vue non seulement de relever ses vertus personnelles, mais encore de rendre un solennel hommage à la piété de tous vos catholiques. Pour ce qui touche à l'éducation de la jeunesse, sur quoi reposent les meilleures espérances de la société religieuse et civile, le Siège Apostolique n'a jamais cessé de s'en occuper de concert avec vous et avec vos prédécesseurs ; c'est ainsi qu'ont été fondées en grand nombre dans votre pays des institutions destinées à la formation morale et scientifique de la jeunesse, institutions qui sont si florissantes sous la garde et la protection de l'Église. En ce genre, l'Université de Québec, ornée de tous les titres, et gratifiée de tous les droits qu'a coutume de conférer l'autorité apostolique, occupe une place d'honneur, et prouve suffisamment que le Saint Siège n'a pas de plus grande préoccupation ni de désir plus ardent que la formation d'une jeunesse aussi distinguée par sa culture intellectuelle que recommandable par ses vertus. Aussi est-ce avec une extrême sollicitude — il vous est facile de le comprendre — que Nous avons suivi les événements fâcheux qui ont marqué, en ces derniers temps, l'histoire de l'éducation catholique au Manitoba. C'est Notre volonté, — et cette volonté Nous est un devoir, — de tendre à obtenir et d'obtenir effectivement, par tous les moyens et tous les efforts en Notre pouvoir, que nulle atteinte ne soit portée à la religion parmi tant de milliers d'âmes dont le salut Nous a été spécialement confié, dans une région surtout qui doit à l'Église d'avoir été initiée à la doctrine chrétienne et aux premiers rudiments de la civilisation. Et comme beaucoup attendaient que Nous Nous prononcions sur la question, et demandaient que nous leur tracions une ligne de conduite et la

marche à suivre, il Nous a plu de ne rien statuer à ce sujet, avant que Notre Délégué Apostolique fût allé sur place. Chargé de procéder à un examen sérieux de la situation et de Nous faire une relation sur l'état des choses, il a rempli fidèlement et avec zèle le mandat que Nous lui avons confié.

La question qui s'agite est assurément d'une très haute importance et d'une gravité exceptionnelle. Nous voulons parler des décisions prises, il y a sept ans, au sujet des écoles, par le parlement du Manitoba. L'acte d'union à la Confédération Canadienne avait assuré aux enfants catholiques le droit d'être élevés dans des écoles publiques, selon les prescriptions de leur conscience. Or, ce droit le parlement du Manitoba l'a aboli par une loi contraire. C'est une loi nuisible. Car, il ne saurait être permis à nos enfants d'aller demander le bienfait de l'instruction à des écoles qui ignorent la religion catholique ou la combattent positivement ; à des écoles, où sa doctrine est méprisée, et ses principes fondamentaux répudiés. Que si l'Eglise l'a permis quelque part, ce n'a été qu'avec peine, à son corps défendant, et en entourant les enfants de multiples sauvegardes, qui trop souvent, d'ailleurs, sont reconnues insuffisantes pour parer au danger. Pareillement, il faut fuir à tout prix, comme très funestes, les écoles où toutes les croyances sont accueillies indifféremment et traitées de pair, comme si, pour ce qui regarde Dieu et les choses divines, il importait peu d'avoir ou non de saines doctrines, d'adopter la vérité ou l'erreur.

Vous êtes loin d'ignorer, Vénérables Frères, que toute école de ce genre a été condamnée par l'Eglise, parce qu'il ne se peut rien de plus pernicieux, de plus propre à ruiner l'intégrité de la foi, et à détourner les jeunes intelligences du sentier de la vérité.

Il est un autre point sur lequel Nous serons facilement d'accord avec ceux-là même qui seraient en dissidence avec Nous pour tout le reste : savoir, que ce n'est pas au moyen d'une instruction purement scientifique, ni de notions vagues et superficielles de la vertu, que les enfants catholiques sortiront jamais de l'école tels que la patrie les désire et les attend. C'est de choses autrement graves et importantes qu'il faut les nourrir pour en faire de bons chrétiens, des citoyens probes et honnêtes : leur formation doit résulter de principes qui, gravés au fond de leur conscience, s'imposent à leur vie, comme conséquences naturelles de leur foi et de leur religion. Car sans religion, point d'éducation morale digne de ce nom, ni vraiment efficace : attendu que la nature même et la force de tout devoir dérivent de ces devoirs spéciaux qui relient l'homme à Dieu ; à Dieu qui commande, qui défend, et qui appose une sanction au bien et au mal. C'est pourquoi, vouloir des âmes imbues de bonnes mœurs, et les laisser en même temps dépourvues de religion, c'est chose aussi insensée que d'inviter à la vertu après en avoir ruiné la base. Or, pour le catholique, il n'y a qu'une seule vraie religion, la religion catholique ; et c'est pourquoi en fait de doctrines de moralité ou de religion, il n'en peut accepter ni reconnaître aucune qui ne soit puisée aux sources mêmes de l'enseignement catholique. La

justice et la raison exigent donc que nos élèves trouvent dans les écoles, non seulement l'instruction scientifique, mais encore des connaissances morales en harmonie, comme Nous l'avons dit, avec les principes de leur religion, connaissances sans lesquelles, loin d'être fructueuse, aucune éducation ne saurait être qu'absolument funeste. De là la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, de livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques, et d'avoir la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique, ainsi qu'avec tous les devoirs qui en découlent. Au reste, de voir dans quelles institutions seront élevés les enfants, quels maîtres seront appelés à leur donner des préceptes de morale, c'est un droit inhérent à la puissance paternelle. Quand donc les catholiques demandent,—et c'est leur devoir de le demander et de le revendiquer,—que l'enseignement des maîtres concorde avec la religion de leurs enfants, ils usent de leur droit. Et il ne se pourrait rien de plus injuste que de les mettre dans l'alternative, ou de laisser leurs enfants croître dans l'ignorance, ou de les jeter dans un milieu qui constitue un danger manifeste pour les intérêts suprêmes de leurs âmes.

Ces principes de jugement et de conduite, qui reposent sur la vérité et la justice, et qui sont la sauvegarde des intérêts publics autant que privés, il n'est pas permis de les révoquer en doute, ni de les abandonner en aucune façon. Aussi, lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province du Manitoba, était-il de votre devoir, Vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté; et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve de votre commune vigilance, et d'un zèle vraiment digne d'évêques. Et bien que sur ce point chacun de vous trouve une approbation suffisante dans le témoignage de sa conscience, sachez néanmoins que Nous y ajoutons Notre assentiment et Notre approbation; car elles sont sacrées, ces choses que vous avez cherché et que vous cherchez encore à protéger et à défendre.

Du reste, les inconvénients de la loi en question avertissaient par eux-mêmes que pour trouver au mal un adoucissement opportun, il était besoin d'une entente parfaite. Telle était la cause des catholiques, que tous les citoyens droits et honnêtes, sans distinction de partis, eussent dû se concerter et s'associer étroitement pour s'en faire les défenseurs. Au grand détriment de cette même cause, c'est le contraire qui est arrivé. Ce qui est plus déplorable encore, c'est que les catholiques canadiens eux-mêmes n'aient pas su se concerter pour défendre des intérêts qui importent à si haut point au bien commun, et dont la grandeur et la gravité devaient imposer silence aux intérêts des partis politiques, qui sont d'ordre bien inférieur.

Nous n'ignorons pas qu'il a été fait quelque chose pour amender la loi. Les hommes qui sont à la tête du gouvernement fédéral et du gouvernement de la Province ont déjà pris certaines décisions en vue de diminuer les griefs, d'ailleurs si légitimes, des

catholiques du Manitoba. Nous n'avons aucune raison de douter qu'elles n'aient été inspirées par l'amour de l'équité et par une intention louable. Nous ne pouvons toutefois dissimuler la vérité : la loi que l'on a faite dans le but de réparation est défectueuse, imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont, — personne n'en doute, — le droit de demander. En outre ces tempéraments mêmes que l'on a imaginés ont aussi ce défaut que, par des changements de circonstances locales, ils peuvent facilement manquer leur effet pratique. Pour tout dire en un mot, il n'a pas encore été suffisamment pourvu aux droits des Catholiques et à l'éducation de nos enfants au Manitoba. Or, tout demande dans cette question, et en conformité avec la justice, que l'on y pourvoie pleinement, c'est-à-dire que l'on mette à couvert et en sûreté les principes immuables et sacrés que Nous avons touchés plus haut. C'est à quoi l'on doit viser, c'est le but que l'on doit poursuivre avec zèle et avec prudence. Or, à cela rien de plus contraire que la discorde : il y faut absolument l'union des esprits et l'harmonie de l'action. Toutefois comme le but que l'on doit atteindre, en effet, n'impose pas une ligne de conduite déterminée et exclusive, mais en admet au contraire plusieurs, comme il arrive d'ordinaire en ces sortes de choses, il s'ensuit qu'il peut y avoir sur la marche à suivre, une certaine multiplicité d'opinions également bonnes et plausibles. Que nul donc ne perde de vue les règles de la modération, de la douceur et de la charité fraternelle, que nul n'oublie le respect qu'il doit à autrui ; mais que tous pèsent mûrement ce qu'exigent les circonstances, déterminent ce qu'il y a de mieux à faire et le fassent dans une entente toute cordiale, et non sans avoir pris votre conseil.

Pour ce qui regarde en particulier les catholiques du Manitoba, Nous avons confiance que, Dieu aidant, ils arriveront un jour à obtenir pleine satisfaction. Cette confiance s'appuie surtout sur la bonté de leur cause, ensuite sur l'équité et la sagesse de ceux qui tiennent en main le gouvernement de la chose publique et enfin sur le bon vouloir de tous les hommes droits du Canada. En attendant, et jusqu'à ce qu'il leur soit donné de faire triompher toutes leurs revendications, qu'ils ne refusent pas des satisfactions partielles. C'est pourquoi, partout où la loi, ou le fait, ou les bonnes dispositions des personnes leur offrent quelques moyens d'atténuer le mal et d'en éloigner davantage les dangers, il convient tout à fait, et il est utile qu'ils en usent et qu'ils en tirent le meilleur parti possible. Partout au contraire où le mal n'aurait pas d'autre remède, Nous les exhortons et les conjurons d'y obvier par un redoublement de généreuse libéralité. Ils ne pourront rien faire qui leur soit plus salutaire à eux-mêmes ni qui soit plus favorable à la prospérité de leur pays, que de contribuer au maintien de leurs écoles dans toute la mesure de leurs ressources.

Il est un autre point qui appelle encore vos communes sollicitudes. C'est que, par votre autorité, et avec le concours de ceux qui dirigent les établissements d'éducation, on élabore avec soin

et sagesse tout le programme des études, et que l'on prenne surtout garde de n'admettre aux fonctions de l'enseignement que des hommes abondamment pourvus de toutes les qualités qu'elles comportent, naturelles et acquises. Il convient, en effet, que les écoles catholiques puissent rivaliser avec les plus florissantes, par la bonté des méthodes de formation et par l'éclat de l'enseignement. Au point de vue de la culture intellectuelle et du progrès de la civilisation on ne peut que trouver beau et noble, le dessein conçu par les provinces canadiennes de développer l'instruction publique, et d'en élever de plus en plus le niveau, et d'en faire ainsi une chose toujours plus haute et plus parfaite. Or, nul genre d'étude, nul progrès du savoir humain qui ne puisse se pleinement harmoniser avec la doctrine catholique.

A expliquer et à défendre tout ce que nous avons dit jusqu'ici, ceux-là d'entre les catholiques y peuvent puissamment y contribuer, qui se sont consacrés aux travaux de la presse et surtout de la presse quotidienne. Qu'ils se souviennent donc de leur devoir. Qu'ils défendent religieusement et avec courage tout ce qui est vérité, droits, intérêts de l'Eglise et de la société : de telle sorte pourtant qu'ils restent dignes, respectueux des personnes, mesurés en toutes choses.

Qu'ils soient respectueux, et qu'ils aient une scrupuleuse déférence envers l'autorité épiscopale, et envers tout pouvoir légitime. Plus les temps sont difficiles, plus le danger de division est menaçant, et plus aussi ils doivent s'étudier à inculquer cette unité de pensées et d'actions sans laquelle il y a peu ou même point d'espoir d'obtenir jamais ce qui est l'objet de nos communs désirs.

Comme gage des dons célestes et de Notre affection paternelle, recevez la bénédiction apostolique que Nous vous accordons très amoureusement dans le Seigneur, à vous Vénérables Frères, à votre clergé et à vos ouailles.

Donnée à Rome, près de Saint-Pierre, le huitième jour de Décembre de l'année 1897, la vingtième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

INSTITUT KNEIPP

(DE MONTREAL)

N^o 2082 rue Ste-Catherine, près de la rue Bleury

Traitements hydrothérapiques suivant la méthode de l'abbé Kneipp

Départements complètement séparés pour les hommes et pour les femmes.

AFRUBIONS, DOUCHES, BAINS, Etc.—CHAMBRES ET PENSION.

Grande salle de gymnase et de réaction pour chaque département.

Doucheurs et Doucheuses expérimentés,

L'institut comprend plus de 40 chambres spacieuses, bien aérées et bien éclairées

CONSULTATIONS : De 10 h. à 12 h., et de 4 h. à 6 h. tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

DR L'ECUYER

BULLETIN

**** Canada.**— Nous avons la douleur d'apprendre à nos lecteurs la maladie grave du distingué rédacteur du *Bulletin* de notre petite Revue. Verax, (M. Bellay) si estimé de tous ceux qui l'ont connu et qu'il édifiait par ses vertus, surtout par sa charité inépuisable, se meurt à l'hôpital Notre-Dame. Nous osons solliciter de chacun une prière pour lui, qui les a toujours édifiés, et pour nous, afin que nous nous acquittions avec zèle de notre charge.

—S. G. Mgr Bruchési est rentré à Montréal le 29 décembre dernier. Ce jour même, une grande et imposante manifestation eut lieu à la cathédrale en son honneur, et Mgr, dans un magnifique discours, recommanda l'étroite union des catholiques.

—L'Encyclique de S. S. le Pape Léon XIII est parvenue à l'épiscopal canadien. Nos lecteurs ont pu la lire en tête de cette livraison.

**** France.**—Enfin ! Tout le bruit soulevé par les Juifs autour de l'affaire dite Dreyfus, s'est effondré dans l'acquiescement du commandant Comte Esterhazy.

—La France paraît entrer dans une période de difficultés avec l'Angleterre : contrairement à tout ce que l'on eût pu prévoir, la question part d'Afrique. La France se montre très calme, et s'attire les sympathies du monde entier.

**** Angleterre.**—L'Angleterre, par sa politique égoïste, sa barbarie dans ses immenses possessions noires — qu'il s'agisse de l'Afrique ou de l'Asie—, est en train de courir à sa perte.

L'Asie bouillonne : les troupes anglaises, peu accoutumées à la guerre, se font battre ; des généraux voient leurs communications coupées, d'autres sont cernés.

En Afrique, sans aucun semblant de prétexte, la Grande-Bretagne envoie des troupes que l'on dit dirigées contre les Français.

Le vaste empire, vermoulu, craque sur ses bases.

**** Autriche-Hongrie.**—La pacification, faite à coups de fusils à Prague et ailleurs, et dans le sang, paraît accomplie : pauvre empereur, si bon, si religieux ! Se voir conduit par des ennemis de sa race, de sa dynastie, tout son vaste empire entre les mains crochues des Juifs !

Voilà cependant ce qui menace notre beau Canada. Pourquoi faut-il qu'on ne le veuille point voir ?.....

**** Espagne.**—La malheureuse Espagne va de nouveau se trouver en guerre. Ce n'est plus avec Cuba : ce sera la guerre civile. Don Carlos, peu satisfait d'avoir hérité d'une partie de l'immense fortune du Comte de Chambord, veut tenter à nouveau de s'emparer du trône de ses pères.—Si nous éprouvons une vive sympathie pour le prince don Alphonse, son frère, ancien lieutenant aux zouaves pontificaux, nous n'en éprouvons aucune pour le jouisseur don Carlos.

ODÉRIC.

NOËLS ANCIENS

DE LA NOUVELLE-FRANCE

par Ernest MYRAND (1)

(suite)

L'année même — 1694 — où l'on publiait, à Paris, la quatrième édition des *Cantiques spirituels* du Père Surin, Messire Joseph Séré de la Colombière était nommé, par Mgr de Saint-Vallier, supérieur des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, à Québec. Que mes lecteurs ne cherchent point le rapport qui pourrait exister entre la publication de ce livre obscur et l'élection de cet ecclésiastique éminent. En vouloir établir un serait absurde autant que ridicule. Ces noms de La Colombière et Surin ne se touchent ici que par la date, au hasard d'une rencontre typographique qui les imprime dans une même phrase et sur une même page. Accidentel en apparence, ce rapprochement n'est pas fortuit ; il est, au contraire, un peu voulu de ma mémoire qui s'est imposé, dans l'examen des *Noëls Anciens de la Nouvelle-France*, un ordre rigoureux de chronologie.

Comme les millésimes des années 1645,—1646,—1649,—1664, celui de 1694 est un jalon, le cinquième, de la route suivie dans notre marche à travers les archives inédites du monastère.

En effet, 1694 me rappelle un prédicateur célèbre, Joseph Séré de la Colombière, comme 1649 me fait souvenir d'un illustre martyr, Jean de Brébeuf. Je ne sais comment expliquer ce travail sourd de la mémoire, ce labeur obscur du cerveau, agissant à notre insu, malgré nous très souvent, et nous suggérant des noms par des dates, des lettres par des chiffres; mystérieuse algèbre, aussi précise que l'autre, où l'exubérance de l'imagination corrige l'aridité mathématique. Les psychologues nous disent que ce phénomène n'est qu'une association d'idées, que son étude ne constitue plus un problème, qu'il n'est qu'une conséquence toute naturelle des activités permanentes de l'esprit. Je crois aux expériences de ces savants et je m'incline. J'observe seulement que Jean de Brébeuf composa le premier Noël huron, et De la Colombière le premier Noël canadien-français. Cette coïncidence d'initiative, dans la poursuite d'un travail identique, ne serait-elle pas pour ma mémoire le point de contact qui les fait se confondre dans un même souvenir ?

Joseph Séré de la Colombière, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, naquit à Vienne, en Dauphiné, en 1651. Il vint au Canada l'année même de la mort de son frère aîné, le célèbre

(1) Enregistré conformément à l'acte du parlement du Canada en l'année 1897 par Cadieux & Derome.

jésuite Claude de la Colombière, (déclaré depuis *Vénérable*) confesseur de la Bienheureuse Marguerite-Marie, décédé à Paray-le-Monial, le 15 février 1682. Il débarqua à Québec le 21 juillet et se rendit, quelque temps après, à Montréal où il vécut jusqu'en 1691.

Au mois d'octobre 1690, il descendit, en qualité d'aumônier, avec les troupes de Montréal accourues au secours de Québec assiégée par Sir William Phips. "M. de La Colombière, raconte Juchereau de Saint-Ignace, avait arboré sur son canot un étendard où était peint le saint nom de Marie, afin d'animer ces guerriers par la confiance en la très sainte Vierge."

Ce fut lui qui prononça, à Notre-Dame de Québec, le 5 novembre 1690, jour d'actions de grâces fixé par Frontenac, le fameux sermon pour la FÊTE DE LA VICTOIRE (1), sermon qu'il répéta le 25 octobre 1711, aux grands applaudissements de l'auditoire, dans cette même cathédrale de Québec, à l'occasion du désastre de la flotte de Sir Hovenden Walker, perdue sur les récifs de l'Île-aux-Oeufs. Par une rencontre singulière, cette allocution remarquable appartient également à deux événements historiques, parfaitement distincts, qui la réclament à ce point qu'il serait impossible de la publier pour l'un sans la reproduire intégralement pour l'autre.

Après François-Xavier Duplessis, dont la réputation, comme orateur sacré, fut européenne, M. de La Colombière est le plus grand des prédicateurs de la Nouvelle-France. Les contemporains parlent de lui en termes enthousiastes. Son épitaphe elle-même partage leur admiration car de La Colombière eut cette gloire de ne pas survivre à sa renommée littéraire: "Né, dit-elle, avec le don de la parole, il annonça par tout le diocèse, avec grâce et liberté, les vérités évangéliques (2).

On connaît l'axiome de Cicéron: *Nascitur poeta, fiunt oratores*. Le Franc en conteste la vérité et soutient, avec raison je crois, que *l'homme naît orateur comme il naît poète*. De La Colombière contredit l'un et l'autre, et, si l'on en croit la pierre tombale de son sépulcre, il faudrait, à son sujet, renverser, en le traduisant, l'aphorisme classique. Il naquit donc orateur et devint poète. Comme tel, son œuvre est modeste et son bagage léger: quelques chansons satiriques, plusieurs cantiques, tous composés en l'honneur de la très sainte Vierge et de saint Joseph, plus un Noël, un très beau Noël, le seul qu'il ait écrit, et le seul qu'il convienne ici d'étudier.

Nos critiques se partagent sur la question de savoir quel est l'auteur du Noël Huron, publié dans ce *Bulletin* à la date du 1er décembre. Les uns tiennent pour Brébeuf, les autres, pour

(1) La maison Cadieux & Derome publiera, sous peu de jours, ce sermon historique, en un volume in-12, ayant pour titre: **M. de La Colombière, orateur.**

Note des éditeurs.

(2) Cf: *Les Ursulines de Québec*, tome II, page 29.

Son *Sermonnaire*, composé de huit cahiers manuscrits, de 450 pages chacun, appartient aux archives inédites de l'Hôtel-Dieu de Québec. Après le sermon pour la *Fête de la Victoire*, le plus remarquable de ses discours est son *Oraison funèbre* de Mgr de Laval, éditée par Augustin Côté & Cie, à Québec, en 1845

Ragueneau. Ici, au contraire, la certitude est absolue. L'archiviste du monastère, la révérende Mère Saint-André, identifie positivement l'écriture de messire de La Colombière, et le cantique que nous avons de lui est bien l'ainé, le grand aîné des noëls *canadiens-français* de la Nouvelle-France.

CANTIQUE SUR LA NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Victoire ! Victoire ! Chantons, chrétiens !
Voici l'heureux moment que Jésus vient de naître,
Adorons tous le nouveau Maître
Qui vient briser tous nos liens.
Satan, confus, s'enfuit sous terre
Chassé par un enfant ; et, quoique l'univers
Fût chargé du poids de ses fers,
Il est vaincu par ce mystère.

Silence ! Silence ! Parmi les mortels
Le ciel veut le premier annoncer ses louanges ;
Écoutez-vous ces troupes d'anges
Entonnant de charmants noëls ?
Tout retentit de l'harmonie
De leurs chants merveilleux, et leurs célestes voix,
Qu'on entend toutes à la fois,
Sont l'écho du Cœur de Marie.

Tout charme, tout charme dans ce Roi naissant ;
Sa douceur, ses regards et ses divines larmes ;
Venez, pécheurs, rendre les armes,
C'est ici votre Conquérant.
Dans son maillot, Jésus nous prêche,
Et, pour nous attendrir, il pousse des sanglots
Au milieu de deux animaux
Que nous voyons près de sa crèche.

O Vierge ! ô Vierge ! Mère du Sauveur,
Vous avez pour ce fils un amour admirable !
Echauffez-le dans cette étable
Par le beau feu de votre cœur.
Votre air répand de saintes flammes
Qu'on sent en vous voyant ; et l'ardeur de vos yeux,
Plus brillants que ne sont les cieux,
Vont embraser toutes les âmes. (1)

(1) La dévotion de M. de La Colombière envers la très sainte Vierge faisait l'admiration de tout le pays. On disait agréablement des deux frères La Colombière : " *Claude* est l'apôtre du Sacré-Cœur de Jésus et *Joseph* est l'apôtre du Saint-Cœur de Marie."

Sans cesse, sans cesse, Joseph, votre époux,
 Regarde cet Enfant d'un œil de complaisance.
 Il est ravi qu'à sa naissance
 Ses beaux yeux soient tournés sur vous ;
 Il voudrait bien agir en père,
 L'avoir entre ses bras, mais, malgré sa ferveur,
 Il ne veut de cette faveur
 Qu'autant que le voudra sa mère !

Sans crainte, sans crainte, vigilants pasteurs,
 Contemplez à loisir ce paradis champêtre ;
 Un Dieu s'est fait pasteur pour paître
 Les âmes de tous les pécheurs.
 Tous vos moutons sont sous sa garde ;
 Les loups les plus affreux
 Deviendront des agneaux comme eux
 Si l'Enfant Jésus les regarde ! (1)

Que vous semble, lecteurs, ce premier Noël canadien-français ? Ne croyez-vous pas, en l'étudiant, lire un cantique du Grand Pauvre d'Assise ? Sa candeur parfume l'âme comme un encens, l'élève à Dieu comme une prière. L'idée-mère de la strophe finale est particulièrement heureuse.

Un Dieu s'est fait pasteur pour paître
 Les âmes de tous les pécheurs.
 Tous vos moutons sont sous sa garde ;
 Les loups les plus affreux
 Deviendront des agneaux comme eux
 Si l'Enfant Jésus les regarde !

Cette pensée-là est tout simplement délicieuse, exquise. Saint François l'eût mise au nombre des *Petites Fleurs* de son jardin. Il la reconnaîtrait plutôt comme sienne, car elle embaumait depuis trois siècles ses divins parterres lorsque La Colombière la fit éclore, comme une rose miraculeuse de Noël, sur la neige du Canada. Il avait pris pour une céleste inspiration ce qui n'était dans son esprit qu'une réminiscence de pieuse lecture. L'Enfant Jésus, l'Agneau de Dieu, convertissant d'un regard les pécheurs endurcis — *les loups les plus affreux* du cantique — n'est-ce pas François d'Assise apprivoisant d'un sourire la bête monstrueuse du village de Gubbio, — *loup très féroce*, dit la légende italienne. Ce miracle de douceur pouvait-il être illustré d'un plus radieux symbole ? Et ne traduit-il pas avec un art merveilleux, supérieur à tout langage, l'idéale suavité des paroles avec lesquelles l'Eglise raconte, au chapitre de son *Bréviaire*, la naissance du Rédempteur : *Apparuit benignitas et humanitas Salvatoris* ?

Les archives de l'Hôtel-Dieu ne disent pas sur quel air on chantait à Québec le Noël de M. de La Colombière. Comme la disposition rythmique des couplets ne se retrouve dans aucun des can-

(1) Archives inédites de l'Hôtel-Dieu de Québec.

tiques que j'ai consultés.—Pellegrin, à lui seul, en compte 176—il m'est absolument impossible de formuler une opinion à ce sujet. Je dirai seulement que la beauté de cette composition littéraire devrait inspirer nos musiciens canadiens-français.

J'assigne au Noël de M. de La Colombière la date de 1694. En cela je commets un acte absolument arbitraire, car rien, au point de vue historique, ne m'y autorise. Je ne veux pas m'en justifier en invoquant cette détestable et incurable manie, particulière aux brocanteurs et aux marchands d'antiquités, de vieillir au besoin l'article qu'ils fabriquent. Une raison de vraisemblance m'a seule fait agir. Sans doute, M. de La Colombière *peut* avoir composé ce cantique bien avant 1694. Mais rappelons-nous aussi que jusqu'à l'année de son élection (1) comme supérieur des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, l'existence vécue par de La Colombière avait été fort mouvementée. Ce n'était point une sinécure que la position de curé-missionnaire au Canada. Compliquez encore les devoirs de cette charge accablante de questions politiques à suivre ou d'intérêts religieux à défendre, nécessitant la traversée, alors redoutable, de l'Atlantique, et vous avouerez que M. de La Colombière, pendant les douze premières années (1682-1694) de son séjour en la Nouvelle-France n'eut guère le temps de sacrifier aux Muses. La vie régulière du cloître qu'il dirigea vingt-trois ans (1694-1717), en qualité de supérieur, sans diminuer en rien l'activité dévorante de cette âme d'apôtre, eut cependant l'avantage d'éteindre autour de lui ce bruit tumultueux et irritant des affaires publiques. Il y goûta un silence ravissant, un recueillement merveilleux, une paix sereine, inaltérable, inestimable surtout pour ce prêtre qui fut éminemment homme de prières et d'études. Elle se faisait absolue cette paix du monastère, au point que le Temps,

(1) En 1694, il devint le supérieur des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, accomplissant de la sorte une prophétie remarquable de madame D'Aillebout.

“Une de ses prédictions, écrit la mère Juchereau, dont toute notre communauté a vu l'accomplissement, c'est qu'en l'année 1682, monsieur Joseph de la Colombière étant arrivé à Québec, avec plusieurs prêtres qui venaient pour Montréal, et nous étant venus voir tous ensemble, nous les menâmes chez madame D'Aillebout comme chez une personne que nous estimions beaucoup. Elle les entretenit des choses spirituelles selon sa coutume, et demeura fort édifiée de leur conversation. En les reconduisant, elle dit à une religieuse avec qui elle avait une étroite liaison, parlant de monsieur de la Colombière : “Cet ecclésiastique gouvernera un jour cette maison et il fut envoyé de Dieu pour cela.”

Il n'y avait alors aucune apparence, car monsieur de la Colombière sortait du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris et allait demeurer à Montréal, où, en effet, il a resté longtemps avant qu'il nous ait été donné pour supérieur et pour confesseur.

“Mais nous l'avons eu plusieurs fois en ces deux qualités et son affection pour notre maison prouve la vérité de la prophétie.” (Juchereau : *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, pages 273 et 274.—édition de 1751).

En 1698, M. de la Colombière devint archidiacre, puis grand chantre au Chapitre de la Cathédrale. Il était membre (conseiller-clerc) du Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Il mourut à l'Hôtel-Dieu, le 18 juillet 1723, à l'âge de 72 ans, et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale de Québec.

n'osant pas y sonner l'heure, la mesurait avec des sabliers. Le silence claustral, tel fut le confident, le conseiller des hautes pensées de La Colombière et je me plais à croire que ce fut lui qui dicta, sans bruit de paroles, comme ces voix intérieures de la conscience et de la grâce, le cantique de Noël chanté la nuit du 25 décembre 1694 dans la chapelle des religieuses hospitalières de Québec.

Dans mon premier article sur les *Noëls Anciens de la Nouvelle-France*, paru, au PROPAGATEUR, le 15 novembre dernier, j'écrivais ce qui suit :

“ Si je consulte le *Journal des Jésuites*, à la date du 25 décembre 1645, je lis ce qui suit : “ Le premier coup de la messe de minuit sonna à onze heures, le deuxième un peu avant la demie et pour lors on commença à chanter deux airs : — *Venez, mon Dieu*, etc. “ et *Chantons Noël*,” etc.

Et j'ajoutais : “ J'avoue humblement qu'il m'a été jusqu'à présent impossible de retrouver les deux airs “ *Venez, mon Dieu*,” et “ *Chantons Noël*,” mentionnés dans cet extrait. D'autres vaillants archéologues, plus heureux que moi, c'est-à-dire mieux outillés, mieux fournis de livres, y parviendront sans doute car je n'ai eu à ma disposition, dans la poursuite de ce travail aride, que cinq vieux recueils de cantiques.”

Je ne croyais pas, franchement, prophétiser à si brève échéance.

Voici qu'un abonné du PROPAGATEUR m'adresse, par l'entremise de son aimable éditeur, M. L. J. A. Derome, un volume intitulé : *Cantiques à l'usage du diocèse de Belley*, — Lyon — J. B. Pelagaud et Cie, 1848. — Non seulement il me signale, à la page 72 de ce livre, un vieux Noël français, mais encore il pousse l'obligeance jusqu'à m'en préparer une belle copie toute prête à livrer au typographe. En tête du feuillet, mon collaborateur anonyme a écrit cette question, à laquelle je réponds dans l'affirmative : *Le cantique qui suit ne serait-il pas l'un des deux Noël chantés à Québec, à la messe de minuit le 25 décembre 1645 ?*

Il me fait peine, cependant, de constater que ce lecteur inconnu, qui s'intéresse évidemment à mon humble travail, persiste à garder son incognito. Son intelligente collaboration, la gracieuseté du procédé, l'importance de l'archive signalée et tout aussitôt transmise, méritaient plus de ma part qu'un remerciement banal qui va lui parvenir par la voix commune d'un journal. Je regrette d'en être réduit à un aussi pauvre moyen de reconnaissance à son égard. Mais il l'aura voulu et l'embarras dans lequel il me place sera la meilleure preuve de l'estime que je lui ai vouée.

Voici donc le Noël qui fut chanté à Québec, le 25 décembre 1645.

 PCUR LA MESSE DE MINUIT

1

Chantons tous à la naissance
 Du Rédempteur incarné :
 Noé, Noé, Noé, Noé ! (1)
 Puisque c'est notre croyance,
 Entonnons-Lui : KYRIE.

Tout le chœur reprend et continue le chant du Kyrie Eleison.

2

Adorons dans cette crèche
 Sa profonde humilité.
 Noé, Noé, Noé, Noé !
 C'est de là qu'Il nous la prêche ;
 Redisons-Lui : KYRIE.

3

En implorant sa clémence,
 Demandons à sa bonté,
 Noé, Noé, Noé, Noé !
 Qu'Il nous donne la constance
 D'achever le : KYRIE.

4

Et pour conserver l'usage
 Dans l'Eglise respecté,
 Noé, Noé, Noé, Noé !
 Poursuivons d'un grand courage
 En disant aussi : CHRISTE.

5

Il vient pour mettre en sa gloire
 Ceux qui l'auront mérité.
 Noé, Noé, Noé, Noé !
 Ayons bien dans la mémoire
 De chanter toujours : CHRISTE.

6

Saluons aussi la Mère
 Qui dans son sein l'a porté :
 Noé, Noé, Noé, Noé !
 Prions-la d'un cœur sincère
 De dire pour nous : CHRISTE.

(1) Pour Noël, Noël, Noël, Noël ! — Au temps de Rabelais on disait *Nau* pour Noël, comme le prouve ce refrain d'un des plus vieux noëls connus :

Le jour est fériau,
 Nau, Nau, Nau !

7

Il est né dans une étable,
 Pauvre, faible, et tout glacé.
 Noé, Noé, Noé, Noé !
 Il aura pour agréable
 Qu'on répète : KYRIE.

8

Tâchons que cette naissance
 Nous mène à la sainteté.
 Noé, Noé, Noé, Noé !
 Pour en avoir l'assurance,
 Disons souvent : KYRIE.

9

Tous les saints se réjouissent,
 Le ciel même a répété :
 Noé, Noé, Noé, Noé !
 Qu'à l'envi nos voix unissent
 Au *Gloria* : KYRIE. (1).

(à suivre)

(1) Cf : *Cantiques à l'usage du Diocèse de Belley*, 3ième partie, 2ième Noël, air No 10, page 72.—Lyon—J. B. Pelagaud et Cie, 1848.

Ce cantique se chante, ou plutôt se chantait encore en 1848, à la messe de minuit, par tout le diocèse de Belley. L'éditeur du recueil prend même le soin d'indiquer que le *Kyrie, Eleison*, chanté comme refrain, est celui de la *Messe Royale* d'Henri Dumont, célèbre musicien-compositeur du 17ième siècle.

Collège Notre-Dame

COTE-DES-NEIGES, MONTRÉAL, CANADA.

Ce collège dirigé par les religieux de Sainte-Croix, occupe un des sites les plus beaux et les plus salubres du Canada. Il a été établi pour donner une éducation chrétienne à de petits enfants qui se préparent au cours classique ou au cours commercial. Ces enfants reçoivent là tous les soins qu'ils sont habitués à trouver dans leur famille. Le français et l'anglais sont enseignés avec une égale attention. De plus, les enfants sont reçus pour la vacance. La rentrée des élèves est fixée au premier de septembre.

L. GEOFFRION. O. S. C. Sup.

OUVRAGES D'OCCASION

PARFAITEMENT NEUFS

- LA TROMPETTE SACERDOTALE** ou la voix du prédicateur détruisant les sept péchés capitaux et édifiant les vertus opposées de *Jacques Marchant*, traduction française avec le texte latin au bas des pages, par M. l'abbé Ant. Ricard. 1 fort vol. in-8°..... \$1.50
Avec 30 pour cent de remise.
- LA VERGE FLEURIE D'AARON** suivie de conférences ecclésiastiques et de la tiare sacrée, par *Jacques Marchant*, traduction française avec le texte latin au bas des pages. 1 fort vol. in-8°..... 1.50
Avec 30 pour cent de remise.
- LE CANDELABRE MYSTIQUE ORNE DE SEPT LAMPES**, ou traité des sept sacrements suivi du couronnement, par *Jacques Marchant*. Traduction française avec le texte latin au bas des pages, par M. Ant. Ricard. 1 fort vol. in-8°..... 1.50
Avec 30 pour cent de remise.
- LE JARDIN DES PASTEURS DES AMES**, par *Jacques Marchant*. Traduction française avec le texte latin au bas des pages, par M. l'abbé Ant. Ricard. 4 forts vol. in-8°..... 6.00
Avec 30 pour cent de remise.
- LE RATIONAL DES PREDICATEURS DE L'EVANGILE**, ou Homélie sur les Evangiles de chaque dimanche et des principales fêtes de l'année liturgique, par *Jacques Marchant*. Traduction française avec le texte latin au bas des pages, par M. l'abbé Ant. Ricard. 4 fort vol. in-8°..... 6.00
Avec 30 pour cent de remise.

Jacques Marchant a toujours été un guide aimé du clergé. Avant la révolution, on le rencontrait dans les bibliothèques, et entre les mains de tous les prêtres. Saint Vincent de Paul l'indiquait comme le meilleur guide aux ecclésiastiques chargés d'enseigner au peuple la doctrine chrétienne. Les supérieurs de séminaires, anciens du sacerdoce, qui connaissent ses Oeuvres admirables, ont toujours soin de les recommander au jeune clergé. Nous pourrions citer plusieurs cours d'instructions très estimés, dont les auteurs ont pris dans Marchant, et sans en faire mention, ce qu'ils ont de mieux.

“ Le plus vrai, le plus grand mérite de J. Marchant, c'est l'utilité pratique de ses œuvres..... Marchant, à ce point de vue, est un maître. Il a réuni les trésors de l'Écriture et des Pères avec un goût et une intelligence de l'application pratique, vraiment merveilleuse. Il a fait plus, ce n'est point un arsenal rempli d'armes diverses, c'est un champ de bataille où chaque batterie occupe la place qui lui convient, où les armes se croisent et se mêlent avec un ensemble et un ordre parfaits. Marchant, ce n'est point le théologien didactique, c'est le catéchiste expliquant tout avec une simplicité pleine de charme; c'est l'orateur s'élevant jusqu'aux plus sublimes hauteurs de l'éloquence, c'est le pasteur mêlant à ses instructions des histoires vraiment intéressantes.....”

PARTIE LÉGALE

Rédacteur : **ALBY**

SIGNATURE DES TEMOINS

Question.—Est-il absolument nécessaire que les témoins aux actes (même aux actes de l'état civil) sachent signer ?

Instituteur.

Réponse.—Il n'est pas nécessaire que les témoins aux actes de l'état civil sachent signer. Si, au contraire, il s'agit des actes notariés, la signature des témoins est absolument requise. Autrement l'acte ne peut pas valoir comme acte notarié. Les témoins aux actes sous seing privé doivent aussi savoir signer.

Les testaments notariés doivent être signés par deux notaires ou par un notaire et deux témoins. Les autres actes notariés n'ont besoin de la signature d'un témoin que si quelqu'une des parties à ces actes ne sait pas signer.

Les testaments suivant la forme dérivée de la loi d'Angleterre doivent être attestés et signés par deux témoins.

TAXES SCOLAIRES

Question.—Est-ce qu'il y a des effets réservés par la loi dans le cas de saisie de meubles pour taxes scolaires.

Secrétaire,

Réponse.—La cour de circuit, siégeant à Waterloo, dans le district de Bedford, a jugé : *Que dans le cas de saisie de meubles pour taxes scolaires, il n'y a pas d'exemption légale, et que les meubles de quelque nature qu'ils soient peuvent être vendus.* Drolet vs les commissaires d'écoles de Roton. C. C. Waterloo, 1867; juge Johnson, (Extrait du CODE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE., page 126.)

CONSEILLER MUNICIPAL.

Question.—Un conseiller municipal peut-il être qualifié sur une terre qu'il a vendue par contrat à réméré ?

Secrétaire

Réponse.—Aux termes de l'article 283 du Code municipal(1), pour pouvoir être conseiller municipal il faut posséder à titre de propriétaire, — ou être le mari d'une femme qui possède à titre de propriétaire, — des immeubles, situés dans les limites de la municipalité, d'une valeur de quatre cents piastres au moins.

Celui qui a vendu sa propriété à faculté de réméré n'est plus propriétaire, car la vente à réméré opère la transmission de la propriété comme la vente pure et simple. Il est vrai que cette vente peut être annihilée par l'exercice de la faculté de réméré, mais, tant que le réméré n'est pas exercé, la propriété repose sur la tête de l'acquéreur. "L'acheteur (1)", dit Troplong, "est propriétaire, il

(1) Statuts Refondus de Québec, article 6075.

(1) A réméré.

“ est maître de la chose, il jouit, il paye les impôts et supporte les charges. C'est en vain que le vendeur voudrait l'obliger à n'exploiter que dans les limites d'une simple jouissance. Seulement, son droit est affecté d'une condition résolutoire, et l'on sait que c'est le propre des conditions de ce genre de ne pas suspendre l'effet de la disposition, mais de l'anéantir si l'effet prévu se réalise. Ainsi, il pourra revendre et hypothéquer. Mais tous les droits qu'il aura accordés sur l'immeuble s'évanouiront si le sien est résolu ”. (Troplong, De La Vente, N° 734) et il ajoute : “ Le vendeur n'est plus propriétaire de la chose vendue à réméré. Il est complètement dessaisi, et, comme nous l'avons dit au N° 734, c'est sur la tête de l'acheteur que le domaine a été se fixer.” (Id. N° 739.) Celui qui a vendu ses immeubles à faculté de réméré ne peut donc pas être qualifié sur ces mêmes immeubles pour être conseiller municipal.

(De l'Univers du 19 août 1897)

LA RESPONSABILITÉ DES INSTITUTEURS.

La cour d'appel d'Agen vient de rendre un arrêt qui intéresse au plus haut point tous les instituteurs de France. Il s'agit de de la responsabilité civile de ces derniers, pendant les heures de classe et de surveillance des élèves.

M. Planche, instituteur à Léobard, arrondissement de Gourdon (Lot), fut assigné en paiement de 2.000 fr. de dommages-intérêts, par un père de famille dont le fils avait reçu d'un de ses camarades, au cours d'une bataille, pendant la récréation d'un quart d'heure qui a lieu régulièrement à 3 heures du soir, un coup de caillou qui lui brisa quatre dents.

Le tribunal de Gourdon a condamné l'instituteur à 100 fr. de dommages-intérêts.

M. Planche a relevé appel de ce jugement, qui vient d'être confirmé par la cour d'Agen.

En vain l'instituteur par l'organe de son avocat, M^e Bazille, député de Poitiers, lequel représentait un syndicat de maîtres d'école, a-t-il allégué qu'étant fonctionnaire de l'Etat, il devait être poursuivi devant les tribunaux administratifs.

L'excuse tirée de ce fait que l'instituteur avait été appelé par le maire et s'était absenté pendant quelques instants de son école pour vaquer aux soins du secrétariat de la mairie, n'a pas été davantage admise.

Au contraire, cette absence est venue donner de la consistance au quasi-délit imputable à l'instituteur auquel les articles 1382 et et 1384 (1) du code civil ont été jugés applicables.

(1) Ces articles correspondent aux articles 1053 et 1054 de notre code civil.

INTRODUCTION A LA VIE SPIRITUELLE

Par des exercices disposés pour la méditation et la lecture selon la méthode de S. Ignace, par le R. P. Jacques Masenius, de la compagnie de Jésus. Ouvrage traduit pour la première fois du latin en français, par l'abbé Z.-C. Jourdain, aumonier du Bon-Pasteur d'Amiens.

1 fort vol. in-12..... \$1.25

Avec 40 pour cent de remise

Occasion, but, disposition, utilité de cet ouvrage.—Comment il faut s'en servir pour en retirer un plus grand avancement dans la vie spirituelle.

Si l'on attachait à la pratique fréquente de la méditation des choses divines l'importance qu'elle a réellement, par suite de son utilité pour le salut, tous les fidèles, savants ou ignorants, s'y adonneraient, et les maisons particulièrement destinées à ce pieux exercice seraient toujours remplies. La piété fleurirait chez tous les chrétiens, quel que soit leur état de vie, et l'on se croirait revenu aux premiers temps de l'Eglise, où *la multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme*, tant la charité qui les embrasait était ardente.

En effet, une pieuse méditation nous unit intimement à Dieu, et par suite nous met en communication avec les membres du corps mystique dont Jésus-Christ notre rédempteur est le Chef adorable.

Pendant notre vie mortelle, nous sommes plus facilement séduits par ce qui flatte les sens que par l'attrait des biens spirituels ; les choses du temps arrêtent l'élan de notre âme et lui permettent difficilement de s'élever vers Dieu. Nous estimons les vanités présentes et nous oublions les richesses futures : voilà pourquoi le saint exercice de l'oraison est négligé par tant de chrétiens et, ce qu'il faut déplorer davantage encore, par tant d'hommes consacrés au service de Dieu et de la sainte Eglise. Il en est même parmi eux qui savent à peine en quoi consiste une bonne et pieuse méditation. Ils ont reçu la charge de conduire les autres au salut et à la perfection, et ils ignorent eux-mêmes le chemin le plus sûr et le plus facile pour y arriver : ils ne savent pas méditer.

Tout homme qui entreprend ou veut conduire à bonne fin quelque affaire importante, hérissée de difficultés, comme il s'en rencontre dans la vie, fera bien de voir d'abord quels dangers elle pourrait présenter relativement au salut, afin de les éviter. Cette prudence est surtout nécessaire s'il faut prendre une résolution qui engage toute la vie, et faire choix d'un état. En de telles circonstances, rien de plus sage que de se retirer dans une pieuse solitude, pour examiner attentivement, sous le regard de Dieu, les décisions qu'il convient de prendre. On suivra fidèlement les règles indiquées pour faire un bon choix, et, après avoir pesé attentivement les raisons favorables ou contraires, on se déterminera pour le parti qui doit procurer plus sûrement le salut de l'âme et la gloire de Dieu.

Ces considérations, inspirées par sa piété et son zèle au Très Révérendissime Seigneur Adrien de Walenburg, évêque d'Andrinople, suffragant, pour les fonctions pontificales, du Sérénissime Electeur de Cologne, m'ont fait entreprendre cet ouvrage, quoiqu'il m'en coûtât, et adopter la méthode que j'ai suivie. D'autres personnages, non moins illustres par leur doctrine que par le rang qu'ils occupent, me pressaient en même temps. Leur avis a été qu'il fallait suivre exactement la méthode enseignée par S. Ignace, fondateur de la Société de Jésus, méthode dont l'excellence a été démontrée par les fruits de salut que tant d'âmes en ont retirés. Ils ont pensé qu'il suffisait de présenter les exercices avec quelques développements qui les rendissent plus clairs et d'un usage plus facile, soit pour la méditation, soit même pour la lecture. J'ai fait ce qu'on m'a conseillé, heureux si mon travail est utile à plusieurs. Mes forces n'étaient peut-être pas à la hauteur de l'entreprise, mais la bonne volonté ne m'a pas manqué.

Ceux qui se livrent à la méditation n'ont pas tous les mêmes dispositions. Les uns, semblables à une terre aride, produisent à peine quelques pensées : un moment leur suffit pour épuiser un point de méditation. D'autres se laissent facilement entraîner à toutes sortes de pensées étrangères. D'autres, principalement les plus instruits, ne sont pas à court de réflexions et de raisonnements, mais leur volonté demeure froide et languissante, parce qu'il n'y a là rien de nouveau pour eux, et que les vérités connues d'avance font une impression moins vive. Plusieurs, s'ils trouvent dans la méditation quelque lumière nouvelle, s'arrêtent à contempler complaisamment cette lumière, au lieu de s'attacher à la vérité pour la suivre. Enfin il s'en rencontre quelques-uns dont les méditations sont bien faites en toutes leurs parties ; ils trouvent des considérations nouvelles, et leur volonté embrasse sans retard et avec amour les vérités qui se sont présentées à eux.

J'ai voulu venir en aide au plus grand nombre, c'est-à-dire aux âmes peu capables de méditer, sans toutefois oublier les plus avancées. C'est pour cela que j'ai suivi une voie un peu différente de celle qu'ont adoptée la plupart des commentateurs des Exercices de S. Ignace qui m'ont précédé.

1° J'ai commencé par exposer, en quelques lignes, la vérité sur laquelle on devra méditer. De courtes annotations mises en marges du développement de ce sujet rappellent et complètent cet exposé succinct. Les esprits exercés y trouveront une matière suffisante, tout en ayant la facilité de recourir, en cas de besoin, aux développements qui suivent. Ce résumé sera en même temps très utile à ceux qui ont moins de facilité, parce qu'il leur présentera d'avance l'ordre et l'enchaînement des idées. Un autre résumé encore plus concis termine l'exercice et sert de *memento*.

2° Pour éviter la confusion, j'ai divisé le sujet de chaque méditation en trois points, suffisamment développés pour que les différents éléments se présentent à l'esprit séparés et distincts comme les figures d'un tableau. De cette manière, la vérité, sujet de la méditation, s'imprimera plus profondément dans les esprits arides

ou prompts à se laisser distraire. Il n'existe guère d'autre moyen de leur venir en aide et de suppléer à leur sécheresse, ou de réprimer les écarts de leur imagination, qu'une lecture attentive qui leur présente la vérité avec tous les développements qu'elle comporte. Si quelques-uns trouvent plus de goût aux considérations qui les frappent pour la première fois, il importe peu, toute vaine satisfaction d'amour-propre à part, que ce qui les impressionne vienne de leur propre fonds ou leur soit suggéré par les écrits d'un autre. Ce qu'il faut, c'est que les considérations se gravent profondément dans leur esprit ; que leur intelligence s'y attache et s'en rassasie. Peut-être semblera-t-il que j'ai porté trop loin la sollicitude de ce côté, mais cet excès me paraît préférable à l'excès contraire. Si l'exposé est abondant, son abondance ne nuit à personne ; s'il ne l'est pas, plusieurs en souffriront. Celui qui fait raison laissera prudemment de côté les développements s'il se suffit à lui-même, mais, s'il vient à manquer, il fera bien d'y recourir.

3^o Il est assez rare que les auteurs ne se soient pas contentés d'indiquer les affections pieuses et les actes de la volonté qui désire la vertu ou qui se résout à la mettre en pratique. J'ai tenu à les exprimer tout au long. On comprendra que ce n'est pas une innovation sans utilité et peu justifiée, si l'on réfléchit que tous ceux qui se livrent à la méditation ne sont pas doués d'une égale facilité pour produire de tels actes. Supposé même qu'il leur soit aisé de le faire, il y a, pour toutes les âmes, des moments d'aridité et de langueur ; de plus, on est exposé à s'adonner uniquement à quelques affections qui plaisent, tandis que d'autres plus utiles sont négligées et oubliées. Il arrive enfin que plusieurs consacrent un temps trop long à réfléchir sur le sujet proposé, d'où il suit qu'il leur en reste peu pour exciter dans leur cœur l'horreur du vice et l'amour de Dieu et de la vertu. Telle est cependant la principale fin de la méditation ; toutes les réflexions que l'on fait n'ont pas d'autre but. Je n'ai pas cru pouvoir inculquer plus efficacement cette vérité qu'en donnant des modèles d'affections. Que l'on n'oublie pas cependant que les courtes indications qui les résument d'abord, doivent ordinairement suffire pour empêcher l'esprit de s'égarer. Il faut que l'âme exprime ce qu'elle éprouve réellement sous l'impression de l'Esprit de Dieu qui est le Docteur par excellence et le meilleur guide dans toute méditation sagement ordonnée. On ne doit recourir aux affections proposées par nous que si l'on se trouve dans l'impossibilité de rien faire par soi-même. Alors il est bon de les parcourir lentement et de les méditer à loisir. Comme je le dirai bientôt, cette partie de notre travail regarde moins ceux qui méditent que ceux qui veulent faire une pieuse lecture, ou bien quelque prière.

4^o Le plus souvent, j'ai suggéré des résolutions en rapport avec chacune des trois voies que peuvent suivre ceux qui méditent, car les *résolutions* sont la conclusion naturelle et la confirmation des bons sentiments exprimés dans les *affections*. Mais je n'ai pu m'arrêter qu'à quelque chose de général, concernant la détestation des

péchés et des vices, pour ceux qui sont dans la *voie purgative* ; le soin d'acquérir la vertu, pour ceux qui marchent dans la *voie illuminative* ; la gloire et l'amour de Dieu, pour les âmes qui sont entrées dans la *voie unitive*. A ces résolutions générales, chacun ajoutera celles qu'exprimeront plus particulièrement son genre de vie, ses défauts et les progrès qu'il doit faire dans le bien. Il sait, en effet, quels sont les défauts et les inclinations mauvaises les plus profondément enracinés dans son cœur ; il n'ignore pas quelles vertus lui sont nécessaires pour être parfait selon son état de vie ; il a conscience, enfin, du degré d'intimité et d'union avec Dieu auquel il est arrivé. Cependant, pour venir en aide à ceux qui ne comprennent pas suffisamment les exigences de leur position, j'essaierai d'exposer, à la fin de ce traité, les demandes et les résolutions qui conviennent plus particulièrement à l'homme libre de ses actes, à celui dont la vocation est encore incertaine, à l'ecclésiastique, au religieux, et à ceux qui sont engagés dans les liens du mariage.

5° Quatre méditations ont été préparées pour chaque jour ; deux sont destinées à la première moitié de la journée, les deux autres sont pour l'après-midi. S. Ignace en indique une cinquième pour le milieu de la nuit ; mais j'ai cru devoir l'omettre, parce que cette interruption du sommeil, lorsqu'on n'y est pas accoutumé, a des inconvénients sérieux. On est, pendant le jour qui suit, tourmenté et appesanti par le sommeil, ce qui enlève toute liberté d'esprit pour les autres méditations. J'ai supprimé de même les *Répétitions* et les *Applications des sens*, dont S. Ignace a enrichi ses Exercices, parce qu'il est aisé à chacun d'y suppléer à l'aide des méditations elles-mêmes et des conseils de son directeur. Par ce moyen, on laissera de côté, dans les applications des sens et les répétitions, ce qui pourrait être moins utile.

Il n'est pas indispensable de faire toutes les méditations que contient cet ouvrage ; il ne l'est pas non plus de parcourir tous les points d'une méditation pendant l'heure qui lui est assignée. Il suffit que les points dont on s'est occupé aient satisfait complètement l'esprit, qu'il soit convaincu, et que la volonté s'attache au bien qu'on lui propose. Lorsqu'un seul point de la méditation suffit pour atteindre ce but, il faut laisser les autres ; et lorsque c'est assez d'une seule méditation pour employer utilement les quatre heures destinées chaque jour à s'entretenir avec Dieu, on doit se contenter de lire attentivement les trois autres si le temps le permet. Car il faut moins considérer la quantité de choses que l'on fait que la manière dont on les fait. Les points de méditation, ou les méditations entières que l'on aurait omises, peuvent servir, en d'autres occasions, à occuper utilement et précieusement l'esprit. Nous désirons que celui qui médite ait à sa disposition une ample matière, et qu'il ne souffre pas de la disette. Cependant, il est bon, en tout ceci, d'user des conseils d'un directeur, à moins qu'on fasse seul ces saints exercices.

6° J'ai suivi la méthode de S. Ignace, et conservé l'ordre établi par lui dans la distribution des matières. Les huit jours de cette

retraite correspondent aux quatre semaines de ses *Exercices*. C'était, pour moi, un devoir sacré de témoigner ainsi mon estime et mon admiration pour le livre des *Exercices*, œuvre merveilleuse et inspirée de Dieu. Peut-on parler autrement d'un livre conçu et publié par un homme étranger jusqu'alors à l'étude des sciences et de la littérature, lorsque ce livre a reçu du Siège Apostolique les éloges qu'on lit dans la bulle du pape Paul III, de l'année 1548 ? Il alluma, dans les cœurs d'une multitude innombrable de fidèles, un désir ardent de pratiquer la vertu et d'arriver à la perfection. Aussi, le souverain pontife Alexandre VII, qui en avait constaté le mérite par sa propre expérience, lorsqu'il n'était encore que légat à Cologne, n'hésita-t-il pas à concéder une indulgence plénière de leurs péchés à ceux qui suivraient ces saints exercices pendant huit jours, dans quelque maison de notre Société, pourvu qu'ils s'approchassent des sacrements.

7° Le livre des *Exercices* renferme, soit au cours même des exercices, soit sous forme d'annotations, de précieux avis concernant la méditation. On comprend combien il est important de posséder quelques règles générales qui servent de guide lorsqu'on veut méditer. J'ai donc mis en tête de cet ouvrage une instruction sur l'art de méditer. Presque tous les éléments en ont été puisés dans le livre de S. Ignace. On ne saurait trop conseiller à ceux qui se préparent à suivre les exercices spirituels, de lire cette instruction un jour avant leur entrée en retraite. Moyennant cette précaution, ils ne se trouveront pas comme perdus au milieu de choses qui leur seraient étrangères, et ils sauront, d'une manière suffisante, quels moyens devront les conduire au but qu'ils se proposent. S'il arrivait, cependant, que celui qui doit méditer manquât du temps nécessaire pour faire cette lecture, il conviendrait que le directeur l'instruisît lui-même en se servant des pensées de cette instruction. Il peut arriver que quelqu'un soit libre d'employer dix jours entiers à ces exercices. Le pape Paul V semble l'avoir désiré, lorsqu'il a concédé une indulgence plénière à ceux qui passeraient ce temps en pieuses méditations. On pourrait alors consacrer utilement le premier jour à se mettre au courant de ce que demande la méditation. Le dernier jour, on ferait un retour sur tous les exercices de la retraite, et l'on mettrait en ordre ses résolutions pratiques pour l'avenir. Ainsi, la suite des méditations, telle qu'on la trouve dans ce livre, demeurerait intacte. Enfin, si l'on voulait prolonger ces saints exercices pendant un mois entier, on y arriverait de même, sans rien changer, à la condition de faire les *répétitions* et les *applications* telles que S. Ignace les indique dans le livre des *Exercices*.

Ce n'est pas assez, pour celui qui veut sérieusement sauver son âme et tendre à la perfection, de travailler pendant huit jours à allumer dans son cœur le zèle et l'amour des biens spirituels ; il faut encore fournir de temps en temps des aliments à ce feu sacré, comme on faisait pour celui qui brûlait dans le Temple. Pour que l'esprit ne retombe pas dans son ancienne froideur, on fera bien de recourir aux considérations assez développées, et so-

lidement appuyées sur la doctrine des Pères et les textes de la Sainte Ecriture, que l'on trouvera dans ce livre. Elles seront une excellente matière pour une lecture méditée. Une froide lecture aurait pour unique effet d'éclairer l'intelligence, ce qui ne suffit pas. J'ai fait suivre les considérations de pieuses affections appuyées sur les motifs qui les justifient. Enfin, j'ai suggéré quelques résolutions propres à faire avancer les âmes dans la voie de la perfection, pour que cette lecture ne soit pas inutile et sans fruit, comme il arrive trop aisément. Elle doit ressembler aux eaux bienfaisantes qui arrosent un champ et lui procurent la fécondité.

La lecture de cet ouvrage sera donc une lecture méditée qui se confond avec le second mode d'oraison enseigné par S. Ignace, et expliqué dans le neuvième chapitre des *prolégomènes*. On lira d'abord l'exposé de la vérité, et après en avoir bien saisi le sens, on y donnera son assentiment. On reconnaîtra, avec les sentiments de la foi la plus vive, qu'elle est conforme à la Sainte Ecriture interprétée par l'Eglise. Si l'on découvre soi-même de nouvelles raisons en faveur de cette proposition, on ne craindra pas de s'y arrêter, jusqu'à ce que la volonté, émue à son tour, soit toute disposée à entrer dans les sentiments exprimés ensuite, à les goûter après les avoir lus, ou bien à se laisser aller à d'autres affections semblables. C'est pourquoi je me suis appliqué, en prenant S. Ignace pour guide, à n'omettre dans ces Exercices aucun des principaux motifs que nous avons de nous adonner à la vie spirituelle et d'en suivre saintement les règles. J'ai pris soin, en même temps, de répandre dans tout ce traité des sentiments affectueux se rapportant aux principales vertus. Peu ont été oubliées, et toutes les affections qu'il importe surtout à une âme d'éprouver y ont leur place marquée ; de sorte que si le cœur et l'esprit se trouvent quelquefois froids et languissants, ils auront de quoi se ranimer et se réchauffer.

Ceux qui ont à cœur l'œuvre de leur salut et la gloire de Dieu, n'hésiteront pas à faire cette lecture telle qu'elle est indiquée. Si déjà ce qu'ils lisent leur a servi de sujet de méditation, ce sera pour eux un plaisir de le revoir à loisir ; un point de ces méditations, lu chaque jour, rendra des forces à leur âme. S'ils ouvrent ce livre pour la première fois, une courte lecture méditée ne leur paraîtra pas un exercice trop pénible.

La lecture est donc excellente, mais à la condition de la faire avec une sage lenteur, et d'y apporter une foi vive et une attention suffisante pour bien se pénétrer des pensées exprimées dans chaque proposition. J'en dis autant pour ce qui regarde les affections. Il faudra les lire lentement et s'efforcer, chacun selon ses dispositions et ses capacités, de s'assimiler les sentiments qui y sont exprimés. Une telle lecture produira nécessairement des fruits précieux, et ce ne sera pas trop d'une année entière pour l'achever, car chaque point des méditations suffira amplement pour une lecture.

On pourra recourir avantageusement aussi à cet ouvrage

pour ranimer sa ferveur dans la prière, lorsqu'on en sentira le besoin. Soit que l'on ait dessein d'exciter en son âme une horreur plus profonde, une contrition plus sérieuse des péchés commis, soit que l'on veuille brûler d'un zèle plus ardent pour l'avancement dans quelque vertu, soit enfin que l'on désire entrer dans des rapports plus intimes avec Dieu et l'aimer davantage, on trouvera facilement ici tous les secours désirables pour atteindre ce but. A défaut de connaissance antérieure de l'ouvrage, il suffira de consulter la table des matières. Prier ainsi, pieusement et saintement, n'est pas chose tellement commune que l'on doive en faire peu de cas. Des prières ardentes pénètrent le Ciel et souvent obtiennent plus de grâces en une heure que des prières languissantes en une année entière.

Enfin, j'ai répandu çà et là, dans les méditations, selon l'occasion, des textes de la Sainte Ecriture, destinés à servir d'oraisons jaculatoires et d'élévations du cœur vers Dieu. Il est à désirer que chacun se les grave dans la mémoire, et se les rappelle souvent à la pensée, pendant la journée. Ces textes ont en même temps pour but de ne pas laisser oublier les bonnes résolutions prises. Enfin, ce sont comme autant de traits acérés pour transpercer l'ennemi vigilant qui, *comme un lion rugissant, rôde autour de vous cherchant qui il pourra dévorer*. Nous avons aussi besoin de nous défendre contre les attaques continuelles de la chair et du monde, et si nous n'étions pas toujours munis de ces armes puissantes, nous serions exposés à mille dangers. Nous ne pouvons échapper à tant de périls qu'en recourant à Dieu.

IMPORTANT TO ALL WHO READ THE GOSPELS.

HARMONY OF THE GOSPELS

BY REV. JOSEPH BRUNEAU S.S.

Professor of S. Scripture at St. Joseph's Seminary, Dunwoodie (New York.)

WITH THE APPROBATION OF

Most Rev. Michael-Augustine Corrigan

ARCHBISHOP OF NEW YORK.

This book is printed in the finest style. The pages have artistic borders in red: the paper is of excellent quality and of an agreeable tint. It will contain a well executed map of Palestine.

It will be found useful not only as a text book in Seminaries, but likewise in Colleges, Academies and High Schools. It is particularly suited for use by classes in the Catechism of Perseverance.

Price, in cloth, 130 PP. 12 MO., 75 cents. In fancy paper wrapper, 50 cents.

For sale by all booksellers, or sent postpaid on receipt of price.

The Cathedral Library Association,

123 East Fiftieth Street, New York, N. Y.

The need of a book like the one now offered to the public has often been felt by Catholic students of New Testament history, who were obliged to use as text books similar works composed by non catholic authors.

Such is my excuse for increasing the number of "Synopses" already existing, among which some indeed are very good. I have tried to make good use of them and none of them has been intentionally ignored.

Our aim has been less to offer something new than something useful and practical. ***Not only for the *historical* study of the Life of our Saviour, but also for the *literary* study of His words and discourses.—*Extract from the Preface.*

LA VIE INTERIEURE

Simplifiée et ramenée à son fondement. Ouvrage publié par le R. P. Joseph Tissot, supérieur général des missionnaires de Saint-François de Sales, avec l'approbation de Mgr l'Evêque d'Annecy et de Son Eminence le Cardinal Bourret, Evêque de Rodos. *Sixième édition, corrigée et augmentée.*

1 vol. in-12..... \$0.75

(suite)

12^o Tous ces maux : sentimentalisme, affaïssement, incohérence, division, faiblesse, ont une source commune, tiennent à une même cause, le manque de fondement. Rien ne sera guéri, tant que l'attention ne se portera pas sur ce point essentiel, et c'est celui que je désirais éclairer.

Pour élever un solide édifice, il faut avant tout s'occuper des fondements ; car l'élévation et la solidité de la construction dépendent des fondations. Sans fondement, rien de solide, rien de fort, rien de durable. L'important, par conséquent, c'est de connaître les fondements de la vie spirituelle, de les établir fortement, et d'asseoir solidement l'édifice de la perfection sur la base unique, en dehors de laquelle rien de vivant ne peut être construit : car personne ne peut établir de fondement autre que celui qui a été établi.

C'est ce fondement unique que je voudrais montrer, que je voudrais mettre en pleine lumière, si je le pouvais. Je voudrais pouvoir dire aux âmes : Regardez, voilà l'unique fondement ; et je serais trop heureux, si je pouvais ajouter avec saint Paul : J'ai, comme un sage architecte, posé le fondement, suivant la grâce que Dieu m'a donnée. A chacun maintenant de bâtir dessus ; et à chacun aussi de voir comment il bâtit.

13^o Mais encore ne songé-je point à éclairer dans son entier ce fondement, dont parle saint Paul et qui est le Christ Jésus ; ce serait alors un immense traité. La personne même de Jésus-Christ, chef et modèle des prédestinés, ne sera presque pas directement abordée dans ces considérations. Ce livre n'est qu'une préface ; c'est une préparation, devenue nécessaire, à la rentrée de Jésus-Christ dans les âmes. Notre christianisme artificiel et superficiel laisse Jésus-Christ au dehors et à la surface. Et Lui, il déclare qu'il veut demeurer dans l'intérieur de l'âme, et que l'âme doit demeurer dans son intérieur. N'est-ce point là qu'il faut ramener aujourd'hui tant d'âmes, qui ont tant désappris les chemins de la vie intérieure ? Quand le bois est vert, il faut préalablement le faire sécher ; autrement vous n'en tirez qu'une fumée nauséabonde, au lieu d'une flamme reconfortante. Ce livre n'a point la prétention d'allumer le feu, il ne voudrait que préparer un peu le bois vert.

Ce sont donc ici des réflexions élémentaires, et elles se concentreront sur un seul des angles du grand édifice, celui que saint Ignace, dans ses exercices, appelle le principe et le fondement.

Tout se bornera à cette idée *unique* et véritablement *fondamentale* ; tout convergera vers cette *piété* et ce *fondement* ; et rien ne sera dit qui n'y ait un rapport direct et immédiat. C'est pourquoi ce petit travail est intitulé : LA VIE INTÉRIEURE SIMPLIFIÉE ET RAMENÉE A SON FONDEMENT.

14° Il est bon de dire la manière de procéder ici. Sur la racine de David s'élèvera une tige, et sur cette tige une fleur, et sur cette fleur reposera l'esprit de Dieu. C'est sous cet image qu'Israël annonce Jésus-Christ. Or, Jésus-Christ est le chef et le modèle des chrétiens, il est l'archétype de la vie spirituelle ; et ce qui lui convient, convient dans certaines proportions à tout ce qui naît de lui.

Aussi la piété est-elle bien représentée par cette même image. Il y a une racine, qui est la raison ; une tige qui est la foi, et une fleur, qui est la spiritualité. Sans racine, pas de tige ; sans tige, pas de fleur. La fleur s'élève sur la tige et la tige sur la racine. La sève mystérieuse, fécondant la racine, s'élève dans la tige et vient s'épanouir dans la fleur. Aussi, sous l'action mystérieuse de la sève divine qui s'appelle la grâce, la raison, qui est la racine, est fécondée ; sur elle, s'élève la tige de la foi ; et sur cette tige de la foi, s'épanouit l'admiration fleur de la spiritualité. Aussi la spiritualité est la fleur de la foi et de la raison, elle s'élève tout ensemble et sur la raison et sur la foi ; et toute spiritualité, qui n'a pas cette tige et cette racine, disons le mot, toute spiritualité, qui dans ses fondements n'est pas théologique et philosophique, n'est pas la fleur sur laquelle repose l'Esprit de Dieu.

15° C'est pourquoi on s'adresse d'abord à la raison et il s'y trouve fort peu de chose pour le sentiment. Tant de livres exagèrent aujourd'hui sur ce point du sentiment, qu'il est bien permis de lui faire ici la part très petite. Du reste, voulant aller au fondement et à la racine, il faut aller à la raison. Aussi un simple syllogisme, basé sur une idée rationnelle, suffira pour nous conduire jusqu'aux plus extrêmes conclusions de la plus parfaite sainteté.

La raison sans doute s'éclairera de la foi, la racine ne sera pas séparée de sa tige, pour donner sa fleur ; mais il n'en est pas moins vrai que cette fleur de piété apparaît comme le complet et parfait épanouissement de la raison par la foi. On s'en convaincra dans les développements ; on verra que, pour être un saint dans toute la rigueur de la chose, il suffirait, la grâce aidant, je ne dis pas d'avoir la raison, mais de se conduire selon la raison ; en sorte que, si on a défini l'homme un animal raisonnable, il faut dire que cet animal raisonnable passe sa vie à déraisonner. La piété est la fine fleur de la foi et de la raison ; la raison ni la foi n'ont leur complet épanouissement que dans la piété.

16° Personne, je pense, ne se méprendra sur la portée des revendications énoncées ici en faveur de la raison ; on se convaincra facilement qu'elles ne sont point au détriment du sentimentalisme (j'allais dire de l'animalité, ces deux choses sont si proches parentes). Il a pris dans la direction de la vie une importance, qui ne lui est attribuée ni par la nature ni par la grâce, et il amoindrit par ce fait la nature et la grâce.

☞ L'intelligence est la faculté maîtresse de l'homme, c'est elle qui doit diriger. C'est l'intelligence qui prépare les voies à la foi, et c'est dans cette faculté que réside cette grande vertu. Quand l'intelligence a été supplantée dans ses fonctions directrices, non seulement la nature, mais la foi en souffre et la spiritualité est viciée. C'est ce qui arrive de nos jours. La sensibilité, qui occupe le second rang dans les facultés de l'homme, prend la première place, elle aspire à diriger même la piété. C'est ainsi, je l'ai dit déjà, que la vie devient une affaire de sentiment; la foi, une impression; la piété, une sensation. Tout s'animalise et se matérialise; tout, jusqu'aux plus hauts sommets, descend et s'affaisse; tout s'extériorise et se vide; tout branle et tombe; tout végète et s'étiole. Pourquoi? parce que l'arbre n'est plus sur sa racine, l'édifice n'est plus sur sa base, la montagne n'est plus sur ses fondements, le corps n'a plus d'âme.

Il faut remédier à ce désordre, renverser cette usurpation de la sensibilité, et rendre à la raison son rôle de première servante de la foi. Donc, ce qui est ici énergiquement réclamé au profit de la raison, l'est plus encore au profit de la foi et de la piété. On vise à leur rendre à toutes deux leur base et leur racine, afin qu'elles puissent se développer dans leur force et leur vérité.

17^e Trois grandes idées résument ce petit écrit: la fin, la voie, les moyens. Quelle est la fin de toute vie surnaturelle? quelle en est la voie? quels en sont les moyens? La fin, où il faut tendre; la voie, qu'il faut suivre; les moyens, qu'il faut employer. Montrer la fin unique et suprême; la voie, qui mène à cette fin; et les moyens de marcher dans cette voie: tel est le triple objet de ce travail, qui se trouve ainsi divisé en trois parties.

Cette division est fondamentale. Les préoccupations dominantes de l'heure actuelle se concentrent généralement trop sur des questions de moyens. Sans cesse nous avons les oreilles rebattues par une multitude de considérations, recommandations, exhortations, qui laissent croire que le côté fondamental de la religion ce sont les pratiques extérieures. Dévotions, confréries, sacrements, on n'entendra bientôt plus parler d'autre chose en fait de religion. Toutes ces choses sont bonnes et très bonnes, elles sont saintes et très saintes, mais dans leur rôle et à leur place. Toutes ces choses sont des moyens, et les moyens ne servent que sur la voie, et la voie ne sert qu'au but. Les questions de moyens sont les questions de troisième ordre dans la vraie religion. Les questions de la voie les précèdent et les expliquent; et les questions du but précèdent et expliquent tout, la voie et les moyens. Sans le but, on ne comprend rien à la voie; et sans la voie, rien aux moyens. Les moyens passeront, la voie passera, le but seul restera.

Il est bon de remettre les choses en place et de ramener un peu de substance et d'ordre dans les idées. Voilà pourquoi la première et plus importante partie est ici consacrée au but, la deuxième s'occupe de la voie, et la troisième traite des moyens. C'est l'ordre logique des choses.

18° Ces questions ne seront traitées que dans leurs plus grandes lignes ; on ne s'occupera que des principes les plus fondamentaux, sans descendre aux détails et à l'application, ce qui serait infini, et ne répondrait pas au but que l'on se propose. On ne trouvera ici que ce que je pourrais appeler le grand canevas ou mieux encore le squelette, la charpente de la piété. Que serait une broderie sans canevas, un corps sans squelette, un édifice sans charpente ? La piété est trop cela de nos jours ; il faut donc revenir au canevas, au squelette, à la charpente.

C'est pourquoi on ne fera qu'indiquer les maîtresses pièces et leur enchaînement. A qui voudra réfléchir, rien ne paraîtra fini, partout il semblera qu'il y a des pierres d'attente ; une grande idée est à peine ébauchée, que l'on passe à une autre. Ceci est à dessein, afin de forcer chacun à construire lui-même, à achever dans toutes ses parties le grand travail, dont le premier plan lui est ici donné. Encore une fois, c'est un squelette qui demande à être revêtu de chair, de veines, de nerfs, de muscles et de peau, pour atteindre à la perfection d'un corps complet.

C'est Jésus-Christ qui est la forme parfaite et la vie de ce corps ; c'est lui qui en est le revêtement et l'achèvement. C'est lui le vrai sang qui court dans ces veines, et qui porte partout jusqu'aux extrémités les formes parfaites de la vie. La forme pleine de la vie n'est donnée que par lui. Or sa personne sacrée et son rôle vivificateur, je l'ai dit, ne sont que très-peu abordés ici. En un mot, il y a un canevas, mais pas de broderies ; un squelette, mais pas de corps parfait ; une charpente, mais pas d'édifice fini. Rien n'est achevé, mais tout est préparé. Puisse du moins ce qui est préparé l'être assez solidement, assez fortement, servir à la construction d'un édifice de première valeur, et à la croissance d'un corps de toute beauté !

19° Les principes et les idées sont ici enchaînés de telle façon, que le lecteur ne peut avoir pleine satisfaction qu'après avoir parcouru le livre très sérieusement dans son entier. Au début peut-être, des difficultés se souleveront dans l'esprit ; j'ose croire qu'elles s'éclaireront au cours de la lecture. Il faut seulement être patient et laisser la multitude des questions soulevées se ranger à leur moment et dans leur ordre. Ceci n'est point un livre, où l'on puisse à volonté prendre une pièce et la détacher ; tout se tient, tout s'enchaîne, tout s'appelle. Si vous brisez l'enchaînement, vous perdez le meilleur du travail et vous ne comprenez plus.

20° Une dernière remarque, qui a son importance. L'idée fondamentale pourra au premier abord paraître assez connue, pour qu'on se permette de passer rapidement. Je prie toutefois de bien le peser, d'en prendre la connaissance la plus approfondie ; parce que c'est de là précisément que la raison tirera des conclusions rigoureuses et d'une portée pratique, que l'on sera probablement fort loin d'avoir soupçonnées dès le début. C'est comme un coffret sans apparence extérieure, mais qui, dans son intérieur, contient des trésors. Tant qu'on ne l'a pas ouvert, on ne sait rien et on est comme ne possédant rien. Or, pour ou-

vir, il faut beaucoup chercher le secret. Cherchez le secret, cher lecteur, et réfléchissez. Que si, dans l'intérieur de mon petit cofret, vous trouvez quelque bonne perle, veuillez prier l'Auteur de tout don parfait, le Père des lumières, de ne pas laisser dans un trop grand dénuement la pauvre âme de celui qui vous dit ces choses.

21° J'ajoute un dernier mot. Quelques-uns pourront, à la première lecture, croire trouver ici une nouvelle méthode de piété. Rien n'est si loin de la pensée de l'auteur. Son but unique est de rappeler des principes, et il conjure le lecteur de n'y voir que les principes et de se dégager de ce qui pourrait lui paraître méthode. Les principes seuls sont le fondement, la méthode est toujours accessoire. Celui qui conserverait de ce livre la moindre idée de méthode, n'aurait pas vu le fond de l'idée inspiratrice et directrice de ce travail.

NOUVEAUTÉS

DE POTESTATE CIVILI RELATE AD SCHOLAS.

Principia circa instructionis monopolium, obligationem, gratuitatem et libertatem, opusculum excerptum ex libro cui titulus "SANCTIFICETUR EDUCATIO" scripto A. F. X. Godts, C. SS. R. —Thèse des vrais principes fondamentaux des droits directs et indirects de l'Etat en fait d'enseignement. Réfutation des grandes erreurs modernes touchant le monopole de l'enseignement par l'Etat, et touchant l'instruction obligatoire, gratuite, et l'enseignement libre.—L'auteur conteste à l'Etat le droit de soumettre les Normalistes à l'examen, et de se mêler de l'enseignement donné dans les écoles adoptées et subsidiées. Il conclut en réclamant des législateurs une loi plus équitable. grd in-8° de 67 pages..... 0.25

DE SCHOLIS NEUTRIS A MASSONIBUS AD DELENDAM

ecclesiam excogitatis fasciculus excerptus et libro cui titulus sanctificetur educatio, scripto A. F. X. Godts, C. SS. R.—Il y a malheureusement en Belgique des centaines d'écoles neutres ! A qui la faute ?— in-8° de 38 pages..... 0.20

PARENTUM JURA ET OFFICIA RELATE AD EDUCATIONEM.

opusculum extractum e libro "SANCTIFICETUR EDUCATIO" ne socialismus succrescat. " Scripto A. F. X. Godts, C. SS. R. —C'est la réfutation de la thèse des statofâtres : " L'Etat est le maître de l'éducation des enfants ", thèse si chère aux libéraux, aux légistes genre Laurent, aux socialistes et aux schismocrates.— in-8° de 57 pages..... 0.20

INSTITUTIONES JURIS ECCLESIASTICI

tum publici tum privati ad usum seminariorum et in gratiam Clericorum qui Romam se conferunt ad gradus Academicos consequendos exarata, auctore P. Ch. Makée, etc. 2 vol. in-8 1.75

INTRODUCTION A LA VIE DEVOTE

Par **Saint François de Sales**

Édition complète. 1 vol. in-18..... \$0.40

—♦—
suite)

XIX

DE L'ESPRIT AVEC LEQUEL IL FAUT FAIRE SA CONFESSION GÉNÉRALE.

Voilà, Philothée, les méditations les plus nécessaires à votre dessein ; quand vous les aurez faites, allez-vous-en avec beaucoup de courage, et en esprit d'humilité, faire votre confession générale ; mais ne permettez pas, je vous prie, qu'aucune vaine frayeur trouble votre âme. Vous savez que l'huile de scorpion est le meilleur remède contre le venin du scorpion même ; sachez aussi que la confession du péché est le souverain remède du péché même, dont elle détruit toute la confusion et toute la malignité. Oui, la pénitence a tant de charmes, et est d'une si bonne odeur pour le ciel et sur la terre, qu'elle efface toute la laideur du péché et en dissipe toute l'infection. Simon le lépreux disait que Magdeleine était une pécheresse : mais Notre-Seigneur disait que non, et ne parlait plus que du parfum qu'elle avait répandu dans la salle de ce Pharisien, et de la grandeur de sa charité. Si nous sommes bien humbles, Philothée, nos péchés nous déplaisent infiniment, parce que Dieu en a été offensé ; mais la confession de nos péchés nous sera douce et consolante, parce que Dieu en est honoré ; c'est une manière de soulagement pour un malade, que de découvrir au médecin tout le mal qu'il sent. Quand vous serez aux pieds de votre Père spirituel, imaginez-vous que vous êtes sur le Calvaire aux pieds de Jésus crucifié et que son précieux sang distille de toutes ses plaies sur votre âme, pour vous laver de vos iniquités ; car véritablement c'est l'application des mérites de son sang répandu sur la croix, qui sanctifie les pénitents dans la confession. Ouvrez donc entièrement à votre confesseur tout votre cœur pour le décharger de vos péchés, et vous le remplirez en même temps de bénédictions, par les mérites de la passion de Jésus-Christ.

Accusez-vous avec beaucoup de simplicité et de sincérité ; et une bonne fois en votre vie, satisfaites si bien votre conscience sur cet article, qu'il ne vous en reste plus d'inquiétude. Après cela, écoutez avec douceur et avec docilité les avis salutaires du Ministre de Dieu, et la pénitence qu'il vous imposera ; oui, c'est assurément Dieu que vous écoutez alors, puisqu'il a dit à ses ministres : *Celui qui vous écoute m'écoute moi-même.* Après avoir entendu tout ce qu'il aura à vous dire, prenez en main la protestation suivante, que vous aurez lue et méditée avant la confession, et qui doit terminer cet exercice de la pénitence ; prononcez-la avec le plus d'attention et de componction de cœur que vous pourrez.

XX

PROTESTATION DE L'ÂME A DIEU, POUR S'ÉTABLIR DANS UNE FERME
RÉSOLUTION DE LE SERVIR, ET POUR CONCLURE LES ACTES
DE PÉNITENCE.

Je, soussignée, très indigne créature de Dieu, fais la protestation suivante, en la présence de sa divine majesté et de toute sa cour céleste.

Après avoir bien considéré l'immense bonté de Dieu, qui m'a créée, conservée, soutenue, délivrée de tant de dangers et comblée de tant de bienfaits ; après sa miséricorde incompréhensible, qui m'a tolérée dans mes péchés avec tant de douceur, qui m'a rappelée à elle tant de fois par ses aimables et fréquentes inspirations, qui a attendu ma conversion avec tant de patience, jusqu'à cette N... année de ma vie, quelque opposition que j'y aie pu apporter par mon ingratitude, par mon infidélité, par le délai de ma pénitence et par le mépris de ses saintes grâces ; après avoir bien considéré la profanation que j'ai faite si souvent de mon âme, et de toute la sainteté que j'avais reçue dans mon sacré baptême, et que j'avais vouée et consacrée à mon Dieu par la promesse qu'on lui en fit alors pour moi ; enfin, revenant à moi-même, prosternée de cœur et d'esprit devant le tribunal de la justice de Dieu, je me reconnais et me confesse coupable, entièrement convaincue du crime de lèse-majesté divine et de la mort de Jésus-Christ, qui n'est mort sur la croix que parce que j'ai péché ; ainsi j'avoue que j'ai justement mérité d'être éternellement damnée.

Pendant, après avoir détesté mes péchés de tout mon cœur, je me tourne aujourd'hui vers le trône du Père des miséricordes, et je lui crie : Grâce, mon Dieu, grâce ; je vous la demande avec la rémission entière de mes péchés, au nom de Jésus-Christ votre Fils, qui est mort sur la croix pour mon salut. C'est en lui, qu'établissant toute mon espérance, je renouvelle aujourd'hui, ô mon Dieu ! la profession de toute la fidélité que je vous avais promise dans mon baptême : ainsi, maintenant comme alors, je renonce au diable, au monde et à la chair, détestant pour le reste de mes jours toutes leurs œuvres, avec leurs pompes et leurs concupisces, et m'engageant irrévocablement à vous servir et à vous aimer durant toute ma vie, ô mon Dieu infiniment débonnaire et miséricordieux ! Oui, mon Dieu, c'est en cette vue que je vous consacre mon âme avec toutes ses puissances, mon cœur avec toutes ses affections, et mon corps avec tous ses sens, en vous protestant que je ne veux plus me servir de rien de tout ce qui est en moi contre la volonté de votre divine majesté, et me dévouant à vous avec toute l'obéissance que vous doit une fidèle créature. Mais, hélas ! si par la malice de mon ennemi, ou par quelque infirmité humaine, je manque de fidélité à vos grâces et à mes bonnes résolutions, je proteste que je ne négligerai rien avec la grâce du Saint-Esprit, pour me relever au moment de ma chute.

(à suivre)

LA KERMESSSE DE LILLO

A M. ET Mme PAUL FLANDRIN

I

LE VOYAGEUR.

Vers 1690, un riche Anglais qui voyageait pour se désennuyer, arriva, vers le soir d'une belle journée d'août, dans le village de Lillo, situé à une lieue d'Anvers. Lord Clarendon comptait aller souper et coucher dans cette ville, où il se promettait, étant grand amateur de peinture, d'admirer les chefs-d'œuvre de l'école flamande. Il ne pensait donc s'arrêter à Lillo que juste le temps nécessaire pour faire donner un picotin d'avoine à son cheval et à ceux de son valet et de son interprète ; mais, s'étant approché dans cette intention de l'auberge du *Nouveau-Monde*, dont l'aspect confortable l'avait séduit, ce qu'il aperçut et surtout ce qu'il sentit, le fit changer de résolution.

Toutes les fenêtres étaient ouvertes, et laissaient voir les apprêts gastronomiques les plus séduisants. De fraîches et robustes servantes et des marmittes à la face rubiconde plumaient des poulets, roulaient de la pâte, hachaient des viandes, surveillaient des aloyaux embrochés, et confectionnaient des tartes gigantesques et des pâtés énormes. De gros jambons cuisaient avec toutes sortes d'herbes odoriférantes, à côté de chaudrons remplis de marmelade de prunes et d'abricots, et l'hôte et l'hôtesse s'occupaient à décharger un mulet dont les paniers regorgeaient de pois-

sons encore frétilants. L'odeur qui s'échappait de la cuisine était si appétissante que milord Clarendon se dit, en passant la main sur son estomac :

—Aoh ! je crois que j'ai faim ! Courbette, ajouta-t-il, en s'adressant à son interprète, car ce noble voyageur ne parlait jamais qu'anglais, bien qu'il entendit parfaitement le français et le hollandais : Courbette, qui donc attend-on ici ce soir ?

Courbette alla aux informations, et apprit à milord que l'on préparait toutes ces provisions en vue de la kermesse du lendemain.

—La kermesse de Lillo est une des plus belles du pays, dit-il, et si milord voulait y assister, pour sûr, il se divertirait à merveille.

—Aoh ! j'ai vu la kermesse de Rubens. Ce n'est pas très respectable. C'est *shocking*.

—Rubens n'a pas représenté la kermesse de Lillo, milord, mais une autre. Celle-ci est renommée pour sa bonne tenue.

—Je veux bien rester ici, dit lord Clarendon, mais à une condition, que j'aurai une chambre convenable.

Courbette, voyant l'hôte et l'hôtesse si affairés qu'ils ne prenaient pas garde aux voyageurs, s'adressa à un jeune homme de bonne mine, qui était assis et fumait une pipe sur le seuil de l'auberge :

—Milord désirerait une belle chambre, lui dit-il, en avez-vous une de libre ?

—Oui, monsieur, répondit le jeune fumeur ; il y en a une fort

commode, avec un lit excellent. On va la préparer tout de suite. Milord veut-il souper ?

—Certainement.

—On va servir milord.

Et le jeune homme, rejoignant l'aubergiste au fond de la cuisine, lui annonça le nouvel hôte.

—Que diantre voulez-vous que j'en fasse ! s'écria le gros Péters : il n'y a plus de chambre à lui donner.

—Je lui cède la mienne, dit Axel ; j'irai coucher au fenil. Il ne faut pas manquer une bonne affaire.

—Ah ! s'écria l'hôtesse, je le disais bien ! M. Axel est un joli garçon qui oblige tout le monde. Merci, monsieur Axel, je vous revaudrai cela. Et elle courut, aussi vite que sa rotondité le lui permit, faire ses offres de service au noble étranger.

Bientôt, le couvert fut mis sur le bout d'une grande table déjà préparée pour les festins du lendemain, et couverte de faïences bleues et de gobelets d'étain, brillants comme de l'argent. Les mets les plus succulents furent offerts au voyageur, et arrosés d'excellente bière. Au dessert, l'hôtesse elle-même apporta des gâteaux aux raisins sortant du four, un fromage *tête de Maure*, et des fruits fraîchement cueillis, et l'hôte, d'un air de mystère, déboucha un antique flacon et offrit à lord Clarendon un certain vin de Malvoisie.

—Il a le même âge que moi, c'est-à-dire cinquante ans.

Lord Clarendon apprécia le tout, en fin connaisseur, et lorsque, le soir venu, il s'étendit dans un lit moelleux, qu'entouraient des rideaux de tapisserie, et dont les draps bien blancs

étaient parfumés de menthe et de lavande, il se dit à lui-même que l'auberge de Lillo était bien la meilleure qu'il eût jamais rencontrée.

L'hôtesse n'avait pas souffert que le jeune paysagiste Axel Van der Alden allât coucher au fenil. Elle avait dressé pour lui un lit dans la grange. Axel y avait porté son léger bagage, et il dormit comme on dort à vingt ans, quand on n'a laissé en arrière que des jours heureux, quand on n'entrevoit dans l'avenir que des châteaux en Espagne.

L'Anglais aussi dormit bien ; il fut éveillé de bonne heure par les gens de l'auberge qui se ruèrent en cuisine dès le point du jour. Dame Péters se hâta de mettre au four force tartes à la crème, et, un de ses marmitons ayant laissé choir un panier d'œufs, elle poussa des cris de paon, des cris capables d'éveiller les Sept Dormants.

Ennuyé de ce tapage, lord Clarendon appela son valet, s'habilla, et, sortant de l'auberge, alla se promener seul dans la campagne.

Elle était brillante de rosée sous les premiers rayons du soleil levant. Les troupeaux sortaient des étables, et les mugissements des bœufs, le chant des coqs, le roucoulement des pigeons, se mêlaient au chant des alouettes élancées du sillon. L'Anglais suivait au hasard un sentier bordé de haies vives. Il arriva bientôt auprès d'une porte à claire-voie, fermée seulement au loquet, et sur laquelle était attaché un écriteau portant ces mots : *Domaine à vendre*.

L'Anglais ouvrit la porte, et entra dans une grande prairie,

bornée par un bois de sapins. Un sentier à peine tracé traversait cette prairie. Lord Clarendon le suivit et entra dans un bois fort peu étendu, et qui semblait n'avoir été planté que pour préserver du vent du nord la maison et le parterre qui l'avoisinaient. Cette maison était si jolie, le jardin si bien agencé, que l'Anglais en demeura charmé, et s'assit pour les voir bien à son aise. La maison lui parut petite, mais bien bâtie, en brique de nuances variées. Les encadrements des portes et des fenêtres, faits de pierre blanche sculptée, l'ornaient à merveille. Une svelte tourelle, et des cheminées historiées, un pont-levis, jeté sur des fossés où s'ébattait une couvée de cygnes, donnaient à ce petit manoir un air seigneurial ; mais les fenêtres étaient fermées, et dans le jardin orné d'ifs taillés avec soin et de vases d'émail bleu pleins de résédas et d'herbes folles, le sable n'avait gardé nul vestige de pas. Ça et là, même, de longues toiles d'araignées étendues en travers des allées, témoignaient de l'abandon de ces lieux charmants.

L'Anglais, se levant, parcourut le jardin, traversa le pont, et alla frapper à la porte du petit castel. L'écho seul répondit au bruit du marteau. Il fit le tour des fossés, et, apercevant de loin une vieille femme qui ramassait des laitues dans un potager, il appela machinalement Courbette, pour lier conversation avec elle ; mais Courbette n'étant pas là, il ne put se résoudre à parler en personne à la bonne femme, et, reprenant le chemin qu'il avait suivi, s'en revint à l'auberge du *Nouveau-Monde*.

II

KERMESSE

Tout y était en mouvement pour recevoir une foule de bourgeois d'Anvers arrivant avec leurs familles pour prendre part aux réjouissances de la kermesse. Les uns avaient fait la route en chariots couverts, d'autres à cheval, à âne ou à pied, mais tous, bien vêtus et de belle humeur, étaient accueillis avec joie par les habitants de Lillo. Toutes les maisons étaient ornées de guirlandes de feuillages et de fleurs, il y avait des tables dressées non seulement dans les jardins, mais dans les rues du village et sur la place. Les tonneaux pleins, sortis des caves, pour la plus grande commodité des buveurs, avaient été placés sur des supports et pourvus de bons robinets, et les tonneaux vides, alignés et supportant un plancher, servaient de tribune à une troupe de ménestriers. Les violons s'accordaient déjà, les flageolets et les musettes préludaient, on buvait le coup du matin, et, tandis que les jeunes filles terminaient leur toilette, les garçons tiraient à l'arbalète, jouaient aux boules, ou achevaient de niveler l'aire où l'on devait danser.

Lord Clarendon aperçut Courbette qui déjeunait ; il lui fit signe, et celui-ci, s'essuyant la moustache, accourut se mettre aux ordres de milord. L'Anglais se fit servir à déjeuner près d'une fenêtre, et prit plaisir à regarder le tableau animé que présentait la place. C'était un joyeux pêle-mêle d'hommes, de femmes et d'enfants, ne paraissant songer qu'au plaisir, et

leur façon de se divertir était si honnête et si paisible, que lord Clarendon en conclut que les gens de Lillo étaient les gens les plus heureux du monde. A dix heures, le carillon de toutes les cloches de l'église annonça la grand'messe, et, sauf les ménagères et les domestiques, qui avaient assisté à la messe de six heures, chacun se rendit à l'église. Lord Clarendon, tout protestant qu'il fût, s'en approcha, et, au-dessus des têtes de la foule agenouillée, aperçut, par le portail ouvert, l'autel rayonnant de lumière, et entendit les chants sacrés. Il haussa les épaules, et fit demander à un mendiant qui se tenait sous le porche s'il n'y avait pas de temple à Lillo.

— Non, Dieu merci, dit le mendiant ; quand les rabats de Genève viendront ici, adieu notre belle kermesse. On ne rira plus à Lillo.

Courbette n'osa pas transmettre cette réponse à son patron, et lui dit simplement que tout Lillo était catholique. Lord Clarendon bâilla, et, ne sachant que faire, retourna à son auberge.—La messe fut courte. Bientôt la foule revint sur la place, le diner fût servi et dura six heures. Il est vrai qu'entre chaque plat, on dansait, on chantait, on se promenait. Des bateleurs, des danseurs de corde et des chiens savants divertissaient les convives. Enfin, l'allégresse générale fut telle, qu'une jeune fille de quinze ans, la jolie Roschen Braüwer, ayant gagé qu'elle ferait danser l'Anglais, gagna son pari. Le grand et raide lord Clarendon, mené par la rondelette petite Flamande, prit part à un branle,

et, lorsqu'après avoir fort bien dansé, il reconduisit Roschen près de sa mère, toute l'assistance applaudit l'Anglais et sa danseuse. Mais le couple qui devait paraître après eux attira bientôt toute l'attention. Axel s'avança, tenant par la main la plus belle fille de Lillo, la blonde Alberte Gottfried, et la grâce de ce jeune couple fit oublier celui qui l'avait précédé.—Les joueurs de boule eux mêmes quittèrent leur partie pour venir regarder Axel et sa compagne. L'un d'eux, resté seul, s'écria de fort mauvaise humeur :

—Quoi ! les voilà partis, et pourquoi voir ? des jeunes gens qui dansent ; la belle affaire ! C'est toujours la même chose.

Il suivit pourtant ses compagnons en grommelant, et, après avoir jeté les yeux sur les danseurs, chercha des yeux sa femme et l'alla quereller.

— Qu'est ceci, Johanna, lui dit-il, vous avez encore laissé Alberte parler à ce peintre ? Je vous l'avais défendu.

— Hélas ! mon ami, je ne pouvais pas interdire la danse à ma fille. M. Axel avait fait danser ses sœurs, sa tante et ses cousines. Il l'a invitée après toutes les autres. Cela ne donne à penser à personne.

Cela me déplaît, dit Gottfried, et j'entends que cela n'arrive plus. Cet Axel voudrait épouser Alberte, et il ne l'aura pas. Je la veux marier richement, comme ses sœurs, et non point à un gueux d'artiste.

Le branle était fini. Axel ramena sa danseuse, et salua respectueusement Gottfried et sa femme sans oser leur dire un mot.

(à suivre)